ARR 26 - 305

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261105-ARR26-305-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

**DIRECTION DES SPORTS**
**☎ 01.45.16.42.05**

Publié le
05 NOV. 2026

# ARRETÉ MUNICIPAL

**OBJET : Autorisation accordée à Madame Nathalie NOEL, représentante de l'Association, Amicales des Boulistes de la Plage, dont le siège social est situé au, 41 Quai Victor Hugo à Champigny-sur-Marne, d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie dans le cadre du Concours de Pétanque Téléthon – Edition 2026 qui se tiendra le samedi 5 décembre 2026 de 13H00 à 19H00 Au Boulodrome des Bords de Marne, 41, Quai Victor Hugo 94500 Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne)**

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L.3321-1 et L.3334-1 à L.3335-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008/5324 du 22 décembre 2008 portant interdiction d'établissement des débits de boissons autour de certains édifices et bâtiments ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/3254 du 14 octobre 2016 portant réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons à consommer sur place dans le Val-de-Marne ;

Vu la demande présentée par **Madame Nathalie NOEL, représentante de l'Association, Amicales des Boulistes de la Plage** en vue d'obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire de 3ème catégorie à l'occasion de la manifestation susvisée, **le 5 décembre 2026 de 13H00 à 19H00.**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261105-ARR26-305-AR
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : **DONNE AUTORISATION à Madame Nathalie NOEL** à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie **le samedi 5 décembre 2026 de 13H00 à 19H00 au Boulodrome des Bords de Marne, 41, Quai Victor Hugo 94500 Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) à l'occasion du TELETHON 2026.**

**ARTICLE 2: INDIQUE** que la Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à son affichage.

**ARTICLE 3** : **DIT** que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Madame Nathalie NOEL, représentante de l'Association, Amicale des Boulistes de la Plage

Fait à Champigny-sur-Marne le 3 novembre 2026

**Pour le Maire,**

**L'Adjoint Délégué**

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

**Michel DUVAUDIER**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*